

Rennes, le 15 novembre 2024

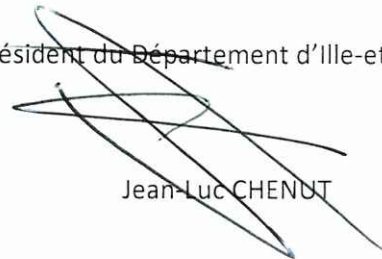
Résultat de l'appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux services autonomie à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur

Le Département d'Ille-et-Vilaine a publié en juin 2024 un appel à candidatures pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux services autonomie à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. 22 dossiers de candidatures ont été réceptionnés et analysés.

Au regard des éléments issus de l'instruction des dossiers, les 10 porteurs suivants ont été retenus pour engager un processus de contractualisation avec les services du Département :

- CCAS de Mesnil Roc'h
- CCAS de Cancale
- CCAS de Vitré
- CCAS de Dol de Bretagne
- CCAS de Combourg
- SAS Ages et Perspectives
- Franchise Sénior Compagnie (SARL Aide et Services Bretagne, SARL Aide à Domicile Saint-Malo, SARL Free Dom Combourg)
- SAS CNCE
- SAS Amabilis
- CCAS de Janzé

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine



Jean-Luc CHENUT